

M. Olivier VÉRAN
Ministère des Solidarités et de la santé
14, avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Saint-Renan, le 19 octobre 2021

Monsieur le Ministre,

Le Ségur de la Santé de 2020 s'est traduit par un plan d'investissement national de 19 milliards d'€ décliné dans chaque région.

A l'annonce des premiers chiffres transmis par l'ARS de Bretagne à la direction financière du CHRU de Brest, dans le cadre de ce plan d'investissement, nous, parlementaires de Brest et du Nord-Finistère, tenions à vous faire part de notre déception.

En effet, selon les informations dont nous disposons, c'est une enveloppe de 30 millions d'euros qui serait accordée à cet établissement ; ce qui s'avère notoirement insuffisant pour accompagner l'ambitieux plan de modernisation et de mise aux normes et à niveau de cet établissement.

Comme vous le savez, le CHRU de Brest joue un rôle majeur dans le rayonnement de notre système de santé par son excellence dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de l'innovation. Il joue également un rôle pivot et éminent dans l'organisation des soins en Bretagne occidentale en apportant les réponses appropriées aux besoins spécifiques de ce territoire et de sa population.

Comme vous le savez certainement, cet établissement est confronté à des enjeux d'importance nécessitant un soutien financier complémentaire. A cet égard, Madame la directrice générale du CHRU de Brest, avait souligné auprès du directeur de l'ARS de Bretagne les opérations nécessaires pour le CHU et son territoire ne pouvant s'envisager sans le bénéfice d'un financement complémentaire très significatif.

Il s'agit en effet d'une demande de renforcement d'un soutien financier demandé pour :

- L'équipement de l'institut de cancérologie
- La mise à niveau du plateau interventionnel et opératoire
- Celle du service d'hémodialyse
- La construction d'une structure d'odontologie
- La refonte du système d'information
- La restructuration du secteur médico-social

../..

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi

Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS

Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh



../..

Comme vous le voyez, Monsieur le Ministre, le CHRU de Brest doit relever des défis majeurs pour continuer à apporter l'offre de soins nécessaire à son territoire d'implantation.

Or, cet hôpital régional universitaire a jusqu'à présent très peu bénéficié des différents plans de soutien à l'investissement de 2007 et de 2012.

Il doit pouvoir aujourd'hui, en 2021, réussir sa modernisation technique, technologique, architecturale et numérique en étant davantage soutenu financièrement par ses autorités de tutelles, à commencer par votre ministère.

Enfin, Il apparaît que, comparativement à certaines sommes accordées dans d'autres régions et à d'autres CHRU, celui de Brest n'est pas aidé à la hauteur du soutien financier qui lui serait nécessaire.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir renforcer ce soutien financier en revalorisant l'aide budgétaire accordée à cet établissement.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder à ce sujet crucial pour la Bretagne occidentale, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de bien vouloir recevoir l'expression de notre haute considération.

Didier Le Gac,
Député

Graziella Melchior,
Députée

Jean-Charles Larsonneur,
Député

Nadège Havet,
Sénatrice



PJ : Tableau des projets financés du CHRU de Brest et détail de leurs financements

fiche n°

Projet	coût total	auto-financement	accompagnement	emprunt	taux d'auto-financement	taux d'accompagnement	taux d'emprunt
1 équipement ICI	24 050 000,00	4 810 000,00	7 215 000,00	12 025 000,00 €	20%	30%	50%
2 plateau interventionnel	22 750 000,00	4 550 000,00	6 825 000,00	11 375 000,00	20%	30%	50%
3 dialyse	5 640 000,00	1 128 000,00	1 692 000,00	2 820 000,00	20%	30%	50%
4 rénovation CB	112 000 000,00	22 400 000,00	56 000 000,00	33 600 000,00	20%	50%	30%
5 centre de soins dentaires	13 747 000,00	2 749 400,00	4 124 100,00	6 873 500,00	20%	30%	50%
6 IFSI (à voir selon tracé)	11 500 000,00	-	5 750 000,00	5 750 000,00	0%	50%	50%
sous-total	189 687 000,00	35 637 400,00	81 606 100,00	72 443 500,00	19%	43%	38%
sous-total (hors rénovation et hors IFSI)	66 187 000,00	13 237 400,00	19 856 100,00	33 093 500,00	20%	30%	50%
7 refonte du SI	39 600 000,00	16 000 000,00	11 880 000,00	11 720 000,00	40%	30%	30%
8 volet médico-social	84 350 000,00	16 874 119,25	25 300 880,75	42 175 000,00	20%	30%	50%
total général	313 637 000,00	68 511 519,25	118 786 980,75	126 338 500,00	22%	38%	40%